AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

215C2191
FR0000120560-FS0889

31 décembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEOPOST S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 décembre 2015, complété notamment par un courrier reçu le 31 décembre 2015, la société Deutsche Bank AG (Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt Am Main, Allemagne) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 décembre 2015, par suite d'une acquisition d'actions NEOPOST S.A. sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST S.A. et détenir 1 836 876 actions NEOPOST S.A. représentant autant de de droits de vote, soit 5,31% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Détention effective	761 198	2,20
Détention par assimilation[2]	1 075 678	3,11
Total Deutsche Bank AG	**1 836 876**	**5,31**

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 165 620 actions NEOPOST S.A. réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- 2 options d'achat à dénouement physique portant respectivement sur 33 500 actions NEOPOST S.A., exerçable à tout moment jusqu'au 15 janvier 2016 et 100 000 actions NEOPOST S.A., exerçable au 15 janvier 2016, aux prix unitaires par action respectivement de 24,50 € et 21,00 € ;
- une position vendeuse sur 1 *put* à dénouement physique portant 7 200 actions NEOPOST S.A., exerçable au 15 janvier 2016 au prix unitaire par action 23,50 € ;
- une position vendeuse sur 1 *put* à dénouement physique portant sur 8 400 actions NEOPOST S.A., exerçable à tout moment jusqu'au 17 juin 2016 au prix unitaire par action 28,00 € ;
- des obligations échangeables en actions portant sur 16 520 actions NEOPOST S.A.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 859 704 actions NEOPOST S.A. (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) résultant de la détention de 20 contrats « swaps » à dénouement en espèces arrivants à échéance entre le 4 janvier 2016 et le 19 juin 2017 (sur la base d'un delta de 1 au 21 décembre 2015).

[1] Sur la base d'un capital composé de 34 562 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Dont 50 354 actions assimilées au titre du 6° du I de l'article L. 233-9 du code de commerce, résultant de la conclusion d'un contrat de prêt de titres avec faculté de rappel portant sur 50 354 actions NEOPOST S.A.